

**Séance ajournée du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 16 avril 2012 à 20h40.**

**PRÉSENTS :** Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Mario Godbout, conseiller  
Bruno Guilbault, conseiller  
Lawrence Cassista, conseiller  
**ABSENTS :** Lucie Racine, conseillère  
Jean-François Labranche, conseiller

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.  
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : AUCUN**

**RÉS.NO.2012-04-080 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2012**

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de l'ajournement de la séance ordinaire du 2 avril 2012 du Conseil municipal, séance ajournée au 16 avril 2012. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h40 avec l'ordre du jour».

**RÉS.NO.2012-04-081 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 16 AVRIL 2012**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de l'ajournement de la réunion ordinaire du 2 avril 2012 tenue le 16 avril 2012 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier».

**RÉS.NO.2012-04-062 AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché à nouveau le poste de technicienne en administration et bureautique;

ATTENDU QUE le concours s'est terminé le 21 mars et que le Directeur général a passé les candidates répondant aux critères en entrevue;

ATTENDU QUE le Directeur général recommande au conseil municipal l'embauche de madame Suzanne Blouin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à procéder à l'embauche de madame Suzanne Blouin selon les conditions indiquées au contrat;

QUE soient autorisés le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat de travail avec madame Suzanne Blouin»

**RÉS.NO.2012-04-082 CAMP D'ÉTÉ 2012 – TARIFICATION VERSÉE À LA VILLE DE BEAUPRÉ**

ATTENDU QU'il existe une entente intermunicipale concernant un camp d'été et un camp « ADO » communs entre la Ville de Beupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps;

ATTENDU QUE les jeunes de Saint-Joachim apprécient ce genre de « camp » car ils se retrouvent avec un plus grand nombre de jeunes du même âge et les activités sont plus diversifiées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim tiendra son camp d'été et son camp d'ADO « 2012 » à Beauré et que le coût pour une inscription par enfant au camp choisi sera réparti comme suit :

Nombre de semaines	Tarifification 2012
<b>Camp d'été enfant</b>	
-pour 1 semaine par enfant	100,00\$
-pour 6 semaines	575,00\$
-pour 7 semaines	685,00\$
-pour 8 semaines	790,00\$
<b>-Camp « ADO »</b>	
➤ Pour l'été	800,00\$
➤ Par semaine	135,00\$
<b>Service de garde</b>	
-pour l'été	70,00\$
-à la semaine	15,00\$

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la ville de Beauré et à la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, municipalités participantes à l'entente ».

**RÉS.NO.2012-04-083**

**AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX PARENTS DE SAINT-JOACHIM- CAMP D'ÉTÉ 2012**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a procédé à un sondage sur la satisfaction des parents sur les activités offertes pour les loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours versé une aide financière aux parents en contribuant à 50% aux frais d'inscriptions facturés par la Ville de Beauré;

ATTENDU QUE les parents nous ont fait part de leur appréciation aux activités offertes dans les camps de jour et la semaine de relâche;

ATTENDU QU'il y a quelques familles qui comptent deux enfants et plus dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que la Municipalité versera comme par les années passées une contribution représentant environ 50% des frais d'inscription pour le premier enfant, à la semaine ou pour les six (6) premières semaines;

Que la contribution pour le deuxième enfant sera de 56,3% pour six semaines;

Que la contribution pour le troisième enfant et les suivants sera de 60.67% pour six semaines;

Que la contribution parentale pour les inscriptions à la semaine et pour les inscriptions pour la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> semaine seront de 50\$ par semaine;

Que les services de garde seront disponibles mais ne seront pas subventionnés;

Que le tableau ci-dessus résume les contributions de la municipalité et celle des parents et que c'est ce dernier qui sera pris en considération pour le calcul de la contribution parentale :

Nombre de semaines	1 <sup>er</sup> enfant : Municipalité parent	2 <sup>e</sup> enfant Municipali té parent	3 <sup>e</sup> enfant Municipali té parent	Tarifification 2012
<b>Camp d'été enfant</b>				
-pour 1 semaine par enfant	50.00\$ 50.00\$	50.00\$ 50.00\$	50.00\$ 50.00\$	100,00\$
-pour 6 semaines	295.00\$ 280.00\$	325.00\$ 250.00\$	350.00\$ 225.00\$	575,00\$
-pour 7 semaines	355.00\$ 330.00\$	385.00\$ 300.00\$	410.00\$ 275.00\$	685,00\$
-pour 8 semaines	410.00\$ 380.00\$	440.00\$ 350.00\$	470.00\$ 320.00\$	790,00\$
<b>-Camp « ADO »</b>				
➤ Pour l'été	400.00\$ 400.00\$	400.00\$ 400.00\$	400.00\$ 400.00\$	800,00\$
➤ Par semaine	67.50\$ 67.50\$	67.50\$ 67.50\$	67.50\$ 67.50\$	135,00\$

<b>Service de garde</b>	parent	parent	parent	
-pour l'été	70.00\$	70.00\$	70.00\$	70.00\$
-à la semaine	15.00\$	15.00\$	15.00\$	15.00\$

Que cette dépense est prévue au présent budget d'opération ».

**RÉS.NO.2012-04-084**

**AUTORISER LE TOUR EN VÉLO DU PETIT-CAP-TOURMENTE**

ATTENDU QUE « Le Tour de Québec » souhaite organiser une compétition à Saint-Joachim le vendredi 27 juillet prochain;

ATTENDU QUE le circuit comptera 11 tours de 8.6 km et une boucle finale de 9 km se terminant au sommet de la route des Carrières;

ATTENDU QUE « Le Tour de Québec » assurera la sécurité des cyclistes, des résidents et des automobilistes avec son équipe de bénévoles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE soit autorisé le « Tour de Québec » à organiser sa compétition le 27 juillet prochain;

QUE soit demandé aux organisateurs de s'assurer de la sécurité des résidents et des automobilistes, en plus de celles des compétiteurs;

Que soit également demandé aux organisateurs d'apporter une attention particulière à l'environnement et à la récupération des papiers et des contenants qui serviront tout au long du parcours utilisé par les compétiteurs ».

**RÉS.NO.2012-04-085**

**ACCORD DE PRINCIPE – ABATTOIR DE LA FERME BLONDEL**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu un dossier de la « Ferme Blondel » représentée par Me Gilles Rivard, le 13 mars 2012 afin de répondre à diverses questions de notre service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la « Ferme Blondel » désire se conformer à la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (P.L. no. 4, 2209, c. 10);

ATTENDU QUE la « Ferme Blondel » exploite un abattoir et que celui bénéficie de droits acquis;

ATTENDU QUE pour se conformer à la Loi, un agrandissement de cet abattoir ne serait pas suffisant et qu'un nouveau bâtiment devrait être construit sur un autre lot de la ferme situé au 47, rue Blondelle;

ATTENDU QUE notre règlement de zonage et le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de la Côte-de-Beaupré devront être modifiés pour permettre la construction d'un abattoir de proximité à un autre endroit que celui présentement exploité;

ATTENDU QUE Me Gilles Rivard a fait ses représentations au conseil municipal le 2 avril dernier et que les producteurs agricoles et le syndicat local de l'UPA appuie ce projet pour le maintien de l'agriculture régionale;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend soutenir le développement de l'activité agricole sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord en principe avec le projet de Me Gille Rivard pour la construction d'un abattoir de proximité au 47 de la rue Blondelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal exige du demandeur qu'il dépose au service de l'urbanisme les informations suivantes avant que ne s'amorce le processus de modification du règlement de zonage numéro 235-95 prévu dans la L.A.U. :

- Connaître la superficie du bâtiment qui aura comme usage « Abattoir de proximité »;
- Respecter les dispositions relatives à l'émission du permis de construction, chapitre IV du règlement des permis et certificats (#234-95);
- Déposer une demande officielle de modification au règlement de zonage #235-95;
- Confirmer le retrait du projet original du compostage des restes d'animaux abattus;
- Connaître le nombre de mètres cubes d'eau utilisé par jour et par semaine qui seront requis pour cet usage;
- Connaître le nombre maximal d'unités animales qui seront abattues la première année d'exploitation et une prévision pro-forma triennale pour cet abattoir de proximité;
- Déposer auprès de la CPTAQ une demande d'autorisation autre qu'agricole pour l'usage « boucherie-comptoir de vente » et pour une autorisation de subdiviser un lot distinct pour permettre sur ce lot la construction d'un abattoir de proximité au 47, rue Blondelle;
- Déposer auprès du MDDEP une demande de certificat d'autorisation accompagné des plans et devis pour l'installation d'une fosse septique et d'un champ d'épuration conforme à l'exploitation d'un abattoir de proximité;

QUE lorsque toutes ces informations auront été reçues par notre service d'urbanisme et que toutes ces questions auront été résolues, alors le processus de modification de notre règlement de zonage pourra débuter conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme ».

**RÉS.NO.2012-04-086**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2012**

Il est proposé par par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« de lever la séance du Conseil municipal du 16 avril 2012 à 20h50 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier